

Dans le cadre du contrat culture-ruralité de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de
l'Aisne,

un APPEL A CANDIDATURES en direction des artistes et des collectifs artistiques dans le domaine des arts de la marionnette

pour une résidences-mission à
des fins d'éducation artistique et culturelle,

La Communauté de Communes de la Thiérache du Centre a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique.

Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de reconduire en 2025, un contrat culture ruralité.

Le contrat culture ruralité accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnels de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

C'est ainsi que chaque année se mettent en place des résidences-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitants du territoire dans leur ensemble. Ces présentes résidences-mission concernent l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 68 communes qui composent l'intercommunalité.

Photographie du territoire

La communauté de communes de la Thiérache du centre (CCTC) s'étend sur un vaste territoire principalement rural de 722km² dont les diagonales font près de 50km de longueur. Située dans le département de l'Aisne, elle regroupe 68 communes pour une population de plus de 26 000 habitants. Le territoire se caractérise par une faible densité de population puisque seules deux communes (Le Nouvion-en-Thiérache et Vervins) comptent plus de 2 500 habitants.

La communauté de communes de la Thiérache du Centre fait partie des 4 communautés de communes constituant le Pays de la Thiérache (PETR) et figure parmi les 8 intercommunalités bénéficiaires du pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache (PACTE SAT) dont l'acte III (2025-2030) a été signé en avril 2025. Dans la continuité des deux premières phases, ce nouveau pacte fixe un cap ambitieux autour de trois axes stratégiques : développer l'attractivité du territoire, changer le quotidien des habitants, et améliorer la sécurité au quotidien. Ces priorités s'accompagnent d'enjeux transversaux majeurs tels que la transition écologique, le développement de l'ingénierie et le soutien au développement culturel et touristique.

Depuis sa création en 1992, la communauté de communes a progressivement élargi son champ de compétences en intégrant des compétences facultatives liées au développement du territoire notamment dans les domaines environnementaux, social et culturel.

En 2021, la CCCT a réécrit son projet de territoire affirmant ainsi des ambitions fortes en matière de soutien au développement économique local. Ce projet place au cœur de ses priorités la transition écologique et numérique, leviers essentiels pour accompagner la modernisation et la durabilité de l'économie locale. Par ailleurs, il encourage le développement de nouvelles coopérations entre les acteurs publics, privés et associatifs et vise à consolider et renforcer les politiques publiques existantes afin d'offrir aux habitants des services de qualité, adaptés aux enjeux contemporains. Ces différentes

actions contribuent directement à renforcer l'attractivité du territoire et à diffuser une image positive du territoire auprès de ses habitants et au-delà.

Par ailleurs, le territoire, mise sur une infrastructure numérique performante et une mobilité facilitée pour améliorer l'accessibilité et dynamiser le territoire. Dans une logique de développement durable, la CCTC met en œuvre une politique environnementale proactive visant à valoriser les ressources naturelles, réduire les déchets et préserver la biodiversité.

Aussi, la CCTC place l'éducation, la formation et la culture au cœur de sa stratégie de développement territorial, les considérant comme autant de leviers essentiels pour renforcer la cohésion sociale. Sa politique s'appuie sur un partenariat étroit avec un large éventail d'acteurs éducatifs, culturels, sociaux, médico-sociaux, associatifs, etc. afin de déployer des actions ciblées visant à favoriser la réussite scolaire, le soutien à la parentalité et l'accès aux arts et à la culture.

Depuis plus de 10 ans, la CCTC mène une politique culturelle ambitieuse visant à structurer durablement l'offre sur son territoire et renforcer l'accès à la culture pour l'ensemble de ses habitants. En s'appuyant sur des partenariats forts, notamment avec la DRAC Hauts-de-France depuis 2013 et actuellement au travers des résidences-mission, elle met régulièrement en place des résidences artistiques ainsi que ateliers tournés tous les habitants.

Dans une démarche de service public de qualité, la CCTC a structuré son école de musique intercommunale, autour de cinq pôles garantissant un accès de proximité à un enseignement musical diversifié, intégrant des interventions régulières au sein des établissements scolaires.

En 2019, la communauté de communes a mis en place une charte du réseau de lecture publique entre fédérant les 6 médiathèques du territoire pour un accès gratuit à la lecture et aux outils numérique. Un système de navette des documents a été instaurée par l'intercommunalité et une conseillère numérique est désormais présent chaque semaine dans une d'entre elles et de manière ponctuelle sur les autres.

La CCTC est la première collectivité des Hauts-de-France à avoir mis en œuvre une micro-folie mobile qu'elle pilote depuis maintenant 5 ans. Au-delà des frontières de la CCTC, la micro-folie Thiérache mobile a vocation à circuler sur les 160 communes de la Thiérache de l'Aisne. Pionnière au côté de l'établissement public du parc et de la grande halle, la CCTC a contribué à en faire un service aujourd'hui durable et reconnu, tant à l'échelle locale que régionale. La micro-folie est animée par une médiatrice et bénéficie ponctuellement de l'appui d'une conseillère numérique.

La CCTC est membre du RésO, scènes des Hauts-de-France qui regroupe une trentaine de structures culturelles régionales soutenues par la DRAC Hauts-de-France et la région. Elle déploie une programmation annuelle riche en collaboration avec de nombreux opérateurs notamment : les Concerts de poche, La Chambre d'eau et Le Tas de Sable - Ches Panse Vertes, centre national de la marionnette dans le cadre du dispositif de la

région « Jardins en Scène », l'ADAMA– association pour le développement des activités musicales de l'Aisne, L'Échangeur – centre de développement chorégraphique national (festival Kidanse), les Théâtres de Compiègne (festival En Voix !), etc

Des ateliers musicaux gratuits sont proposés à une centaine d'enfants sur 7 communes du territoire dans le cadre du programme Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), cordonné au niveau national par la Philharmonie de Paris et porté localement par l'ADAMA. Depuis son démarrage en janvier 2023, l'Orchestre Démon Aisne Thiérache du Centre explore le patrimoine et les traditions du territoire grâce au chant. En collaboration avec l'artiste Margaux Liénard et sous la direction de Marine Bouillé, cheffe de chœur, les jeunes de l'orchestre chantent, dansent et improvisent aux sons des musiques traditionnelles de la Thiérache.

Enfin, la CCTC promeut également une politique de développement culturel tournée vers la préservation et la mise en valeur des ressources patrimoniales du territoire, en particulier le réseau d'églises fortifiées caractéristique de la Thiérache du centre (présence de 17 édifices protégés sur la trentaine existante sur le territoire). Un diagnostic sanitaire a été porté par la CCTC afin d'accompagner les communes s'engageant dans la restauration de ce patrimoine remarquable.

Dans ce contexte et dans le cadre du contrat culture ruralité, la CCTC souhaite investir les arts de la marionnette en interrogeant les enjeux de la jeunesse rurale et de la convivialité.

❖ La jeunesse rurale

En Thiérache du Centre, les indicateurs témoignent de difficultés réelles quant à l'épanouissement des jeunes en milieu rural. En 2024, le taux de pauvreté est de 23% (14,4% au plan national), 15,7% des jeunes sont en difficulté de lecture (11,2% au plan national), le taux de chômage des 15-24 ans reste élevée avec 30,1% contre 25.3 % en France métropolitaine. Sur l'arrondissement de Vervins, 28,5% des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET). À cela s'ajoutent des freins liés à la mobilité, à l'accès à l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accès aux soins.

Face à ces réalités, plusieurs politiques publiques ouvrent des chemins en matière de mobilité avec la mise à disposition de véhicules par la Mission Locale, d'éducation avec la création d'une école de production à Vervins, et d'appui, avec de nouvelles structures telle la maison des adolescents à Vervins ou le nouvel espace de vie social avec l'éco-lieu artistique Les Vergers de la Cailleuse à La Vallée au Blé.

La CCTC exerce plusieurs compétences liées à l'enfance et la jeunesse. Elle porte la « construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures permanentes d'accueil de la petite enfance » avec quatre micro-crèches et une maison de la petite enfance. Et, depuis mars 2025, elle assure également « L'étude, la mise en œuvre, la gestion et la coordination d'actions en faveur de l'adolescence ».

La réussite des enfants et des jeunes est un enjeu majeur des politiques publiques développées ces dernières années, ce travail engagé s'est matérialisé par la signature d'une convention territoriale globale avec la CAF, les communes et d'autres partenaires.

Les parcours artistiques pourront être envisagés comme un soutien aux politiques de parentalité ainsi qu'à l'animation sociale et culturelle locale.

Les enjeux de mobilité, de santé, de perspective d'avenir conjugués aux défis environnementaux peuvent résonner à travers les parcours artistiques. Être acteur dans un processus de création artistique ou artisanal, c'est aussi devenir acteur de son propre avenir en s'ouvrant au monde, en développant sa curiosité, son empathie, oser la rencontre, se confronter à l'inconnu et d'être dans une démarche optimiste.

❖ La convivialité

Là où règne la ruralité, la convivialité s'impose naturellement ! Les richesses de la terre se partagent entre voisins, entre collègues. La Thiérache compte nombre d'agriculteurs, d'éleveurs, d'associations de pêche et de chasses montrant cette vitalité. C'est une terre nourricière. La CCTC valorise les produits du terroir en soutenant la Foire aux fromages ou les fêtes de la pomme.

Le mot « cultiver » unit deux mondes : celui de l'esprit et celui de la terre. Semer, produire, faire pousser, mais aussi apprendre, nourrir, soigner, éduquer... tous ces synonymes participent à cette action de « cultiver ».

À travers la convivialité émergent aussi les notions d'hospitalité et de soin. Comment prendre soin de soi, des autres, des êtres vivants ? Comment accueillir : en tant qu'hôte accueillant ou en tant qu'hôte accueilli ? Les corps changent de posture, les intentions diffèrent.

La nourriture, espace de convivialité, devient alors un lien vivant : partager un repas ou une tisane peut soigner les maux et écouter les mots. Ces moments peuvent être des ponts vers ceux des personnes isolées ou éloignés des pratiques artistiques. La nourriture peut éveiller la rencontre, permettre la découverte, l'ouverture, c'est proposer des instants hors des écrans, hors de chez soi sur tous les temps possibles et pour tous les âges. Nous envisageons la gourmandise comme un ingrédient fédérateur aux actions artistiques pour nourrir les habitants de la Thiérache du Centre.

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'EAC ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté de Communes Thiérache du Centre en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Aisne), propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes du champ des arts de la marionnette une résidence-mission.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du contrat culture ruralité et sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, contribuant ainsi à

la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce contrat culture ruralité sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

-
Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Thiérache du Centre, plusieurs artistes et/ou collectifs d'artistes professionnels. Un centre national de la marionnette peut candidater en proposant des artistes.

L'artiste candidat ou le collectif d'artistes, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations

possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période de janvier à septembre 2026 dont les périodes font l'objet d'un dialogue préalable entre les artistes et le territoire.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte en janvier 2026 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 16 semaines 1/2, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont

la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 15 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 4 mois, avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 %

de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes. Par ailleurs, une enveloppe de 12 000 € maximum pour les défraiements est prévue (frais administratifs éventuels, trajets et déplacements, frais de bouche, petit matériel éventuel...).

Chaque résidence organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

C'est la Communauté de communes de la Thiérache du Centre (et plus précisément son service culturel), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long

de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;

- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté de communes de la Thiérache du Centre en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Communauté de communes de la Thiérache du Centre.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de

demain ;

- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité·e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »](#) ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : p.walme@cc-tc.com

Objet : Contrat Culture Ruralité/CCTC/ suivi du nom de l'artiste

La date limite d'envoi est fixée au 07/12/2025.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du contrat culture ruralité. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le 17/12/2025. Les noms des artistes seront annoncés à compter du 19/12/2025.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement

le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Walmé Priscille
03.23.97.36.00
p.walme@cc-tc.com

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>